L'IVG dans le monde

Dans le monde, 40 % des femmes vivent dans un pays où l'avortement n'est pas autorisé ou très limité (seulement possible en cas de danger pour la mère, de viol, d'inceste...). Pourtant, interdire l'IVG n'empêche jamais les femmes qui en ont besoin d'avorter. Mais elles prennent de graves risques. Une femme en meurt toutes les 9 minutes.

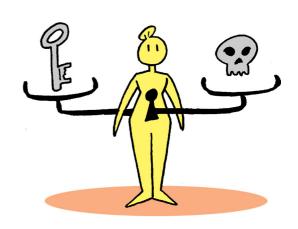


Leur corps, leur santé!

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est très inquiète de la décision de la Cour Suprême américaine. Les États-Unis ont une place importante dans le monde. D'autres pays pourraient suivre leur exemple. Pour l'OMS, c'est un recul. Toutes les femmes devraient avoir le droit de choisir quand on parle de leur corps et de leur santé. Le droit à l'avortement est plus qu'un droit de choisir, c'est un problème de santé. La docteure Soumya Swaminathan, de l'OMS, explique : refuser l'accès à un avortement sans risque, c'est comme refuser à quelqu'un un médicament qui pourrait lui sauver la vie.

Quels sont les risques ?

Malgré les interdictions, les femmes avortent parce qu'elles ont été violées, qu'elles vivent avec un mari violent, qu'elles sont en grande difficulté financière, qu'elles sont seules pour élever l'enfant, qu'elles ont d'autres rêves, d'autres espoirs... Chaque année, 25 millions d'IVG ne sont pas « sûres » pour les femmes. Quand l'avortement est mal fait, les risques sont nombreux : saignements importants, trous dans l'utérus, infections... 47 000 femmes en meurent, d'autres ne pourront plus jamais avoir d'enfant. C'est la 3ème cause de mortalité liée à la grossesse.



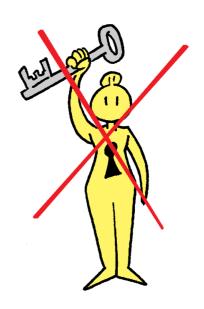


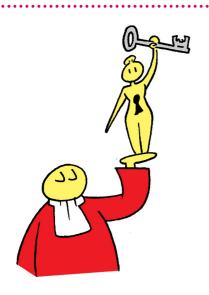
Interdiction totale

L'IVG est toujours interdite dans une vingtaine de pays : Mauritanie, Égypte, Sénégal, Gabon, Djibouti, Malte... Dans ces pays, des femmes sont en prison parce qu'elles ont avorté. Au Salvador, une jeune femme de 19 ans, qui ne savait même pas qu'elle était enceinte, a fait une fausse couche. Le 29 juin 2022, la justice a jugé qu'elle avait avorté et l'a condamnée à 50 ans de prison.

Un accès très limité

Dans d'autres pays, il est possible d'avorter mais seulement s'il y a un danger pour la vie de la femme : en Côte d'Ivoire, en Libye, en Syrie, au Bangladesh... Au Brésil, l'IVG est possible seulement en cas de viol, de risque pour la mère ou de grave malformation du fœtus.





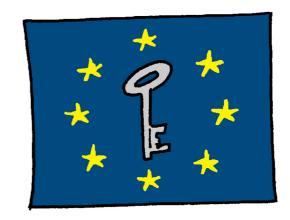
Un droit nouveau

En Irlande, l'IVG est autorisée depuis 2018, en Nouvelle-Zélande depuis 2020, en Thaïlande ce n'est plus un crime depuis février 2021, en Colombie, elle n'est plus interdite depuis février 2022... Ces 20 dernières années, plus de 50 pays ont voté des lois moins sévères, reconnaissant que l'IVG a un rôle important pour la protection de la vie, de la santé et des droits des femmes.

Et en Europe?

En Pologne, l'IVG est presque interdite. Elle est possible seulement en cas de viol, d'inceste ou s'il y a un danger pour la vie de la femme. Justyna Wydrznyska qui aide les femmes de son pays à s'informer sur l'IVG, risque 3 ans de prison. Sa faute ? Avoir envoyé des médicaments pour avorter à une jeune femme enceinte qui vivait avec un mari violent.

En Italie, l'avortement est autorisé jusqu'à 12 semaines mais il est très difficile d'y avoir accès. Beaucoup de médecins sont contre. En 2019, 67 % des gynécologues italiens refusaient de réaliser une IVG. Ils étaient jusqu'à 80 % dans 5 des 20 régions d'Italie.



Au Portugal, l'avortement n'est plus remboursé. Les femmes doivent obligatoirement rencontrer une psychologue. Pendant les rendez-vous médicaux, il y a des professionnels anti-IVG qui essaient de faire changer d'avis les femmes...

En Europe aussi, les femmes doivent se battre pour que cela reste un droit.